



Plan Climat Delémont

Etape 1

Etat des lieux et définition de la politique stratégique du plan climat de la Ville

Rapport final

10.06.2024

Auteurs :

HEPIA : Gilles Desthieux, Joan Rey, Reto Camponovo

HEIG-VD : Julie Barbey Horvath, Florent Joerin

Ville de Delémont / UETP : Hubert Jaquier, Céline Wermeille, Steven Quiquerez

Ville de Delémont / SID : Elisa Theubet, Michel Hirtzlin

Table des matières

Table des matières	2
1. Introduction et approche méthodologique	3
2. Processus suivi et partenariat	4
3. Etat des lieux des mesures réalisées.....	4
4. Politique climatique et lignes directrices	5
5. Démarche participative.....	8
6. Conclusion et prochaines étapes	12
ANNEXES.....	13

1. Introduction et approche méthodologique

La Ville de Delémont est engagée depuis de nombreuses années en matière de développement durable et de politique énergétique ambitieuse. La Ville est notamment certifiée Cité de l'énergie Gold et active dans la construction de quartiers durables et récemment obtenu le label Ville Verte.

Face à l'urgence actuelle climatique, la Ville souhaite établir un Plan climat, à l'instar de plusieurs cantons et communes en Suisse. Sa politique actuelle en faveur du climat est en effet souvent sectorielle et encore partielle. La Ville souhaite ainsi disposer d'une vision synthétique et coordonnée des actions réalisées en lien avec le climat.

Le Plan climat doit en premier lieu se construire sur les instruments actuellement mis en œuvre par la Ville dans le cadre du PAL – Plan d'aménagement local. Il s'agit dans un premier temps de les valoriser et de mieux les coordonner. Ensuite, d'autres instruments pourront les compléter et les règlements communaux dans les différents domaines devront être adaptés.

Dans ce contexte, la réalisation du Plan climat est organisée en deux grandes étapes :

1. Etape politique et stratégique : Inventaire des instruments actuels mis en œuvre par la Ville, des besoins d'instruments complémentaires, et définition d'une politique climatique selon le principe d'une conception directrice (domaine d'actions, objectifs, liste de mesures par niveau de priorité).
2. Etape opérationnelle : Conception du plan d'actions à travers un catalogue de fiches de mesures.

Le présent rapport porte sur la première étape. Il présente tout d'abord le processus et les étapes suivis jusqu'à présent (Chapitre 2). Il synthétise l'état des lieux par rapport aux actions et instruments mis en œuvre par la Ville et formule les grands enjeux par thème (Chapitre 3). Il formule ensuite la politique climatique de la Ville qui se décline en lignes directrices pour chacun des thèmes (Chapitre 4).

La Ville souhaite que l'élaboration de son Plan Climat s'accompagne d'une **démarche participative** autour du Plan climat, comme elle le fait régulièrement dans différents domaines. Celle-ci doit offrir des moments d'échanges sous différentes formes (Chapitre 2). En effet, si la Ville est en première ligne dans la lutte climatique, la mise en œuvre des mesures nécessite un fort engagement de la part de la société civile et de la population. En raison de la situation COVID, la démarche participative a été révisée pour prendre la forme, nous le verrons, d'une soirée publique comprenant plusieurs ateliers, suivie d'une enquête en ligne auprès de la population.

Dans ce cadre, ce rapport vise à constituer un support utile de connaissances sur les grands enjeux, les mesures déjà réalisées ou en cours, ainsi que sur les axes stratégiques permettant d'orienter les participants à l'enquête dans le choix et la priorisation des mesures. Les résultats de l'enquête permettront de consolider la liste de mesures qui sera présentée dans le rapport final de cette première étape.

2. Processus suivi et partenariat

L'étape 1 de la conception du Plan climat est structurée en 5 phases mêlant travail en interne et démarches participatives :

1. Etat des lieux et diagnostic : inventaire des actions et instruments actuels mis en œuvre par la Ville, identification des besoins et des pistes de recommandations.
2. Atelier participatif organisé le 17.09.20, ayant réuni 50 personnes de la société civile et permis de présenter et discuter les résultats de l'état des lieux.
3. Rédaction d'une première version de la politique climatique et de la liste des mesures.
4. Enquête participative organisée à l'automne 2021 auprès de la société civile, visant à valider et enrichir la liste de mesures.
5. Rédaction du document final de la politique climatique (étape 1) et présentation publique.

Le processus est piloté par le Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont en collaboration avec Services industriels de Delémont (SID). Il s'appuie sur l'expertise conjointe de la Haute école du paysage d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA) et la Haute école d'ingénieur et de gestion d'Yverdon-les-Bains (HEIG-VD), HES-SO. Le Comité de pilotage réunit les deux Conseillers communaux concernés par la thématique, Mme Murielle Macchi-Berdat et M. Ernest Borruat, l'UETP, les Services industriels de Delémont (SID).

3. Etat des lieux des mesures réalisées

L'état des lieux consiste à dresser un inventaire des mesures et instruments mis en œuvre par la Ville dans les différents domaines en lien avec le climat, à mettre en évidence ce qui se fait déjà de façon plus ou moins explicite sur le climat, à identifier les lacunes et les pistes de recommandations.

L'état des lieux s'est appuyé sur une grille de lecture structurée en **6 thèmes** ou domaines :

1. Bâtiments et énergie
2. Mobilité
3. Aménagement du territoire
4. Environnement, espaces naturels et biodiversité
5. Economie locale et consommations
6. Mobilisation des acteurs, concertation et suivi.

Pour chacun des thèmes, les principaux éléments des documents et instruments du PAL ont été extraits et synthétisés. Sur cette base, une conclusion et synthèse a été rédigée par thème récapitulant les mesures existantes (réalisées ou en cours), les manques et les enjeux et recommandations en vue de la deuxième partie du Plan climat. Une synthèse de cette analyse est donnée en **Annexe 1**.

Instruments de politique publique

Conditions cadres

- Ressources humaines
- Ressources financières
- Lois, règlements
- Planification territoriale



Plan d'aménagement local (PAL)

- >Conception directrice
- >Plan directeur communal
- >Plans sectoriels
 - PD Espaces publics, verts
 - PD Mobilité douce
 - PD Energie
 - CE-Paysage
 - PD Stationnement
 - PD Déplacements
- >Règlement communal des constructions

Autres documents:

- Plan directeur localisé des aménagements de la Sorne et de ses abords
- Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau
- Plan directeur Nature en ville
- Interventions politiques au Conseil de Ville

4. Politique climatique et lignes directrices

4.1 Vision globale

Les constats et enjeux qui ressortent de l'état des lieux présenté au chapitre précédent mettent en évidence la nécessité de renforcer l'engagement explicite de la Ville en faveur du climat, dans le cadre notamment de la mise à jour à venir des instruments du PAL, de la révision du Règlement communal des constructions, et de la réalisation des projets sur le territoire, y compris dans le domaine de l'énergie. La question climatique devra ainsi être intégrée de façon systématique à tous les niveaux.

La politique climatique de la Ville s'articule autour des deux dimensions bien reconnues de la lutte contre les changements climatiques :

- **L'atténuation des émissions de gaz à effet de serre** en conformité avec le cadre légal cantonal, la Stratégie énergétique fédérale 2050, et plus largement les accords au niveau international sur la neutralité carbone (limitation du réchauffement à +1.5°C en 2100). Ce volet passe par la mise en œuvre d'une politique énergétique ambitieuse dans l'usage des bâtiments (haute efficacité énergétique et approvisionnement avec des ressources non fossiles), une gestion efficace de la mobilité faiblement émettrice, la maîtrise de l'énergie grise dans les biens de consommation et les matériaux.
- **L'adaptation aux changements climatiques.** Les changements climatiques étant inéluctables, il convient dès lors d'adapter le territoire communal en renforçant sa résilience et en réduisant ses vulnérabilités ou risques face aux aléas climatiques (canicules et îlots de chaleur, inondations, orages et tempêtes, etc.) et réduisant les risques. Cela implique de mieux prendre en compte les liens entre la lutte contre le réchauffement et l'aménagement des espaces publics, de préserver et valoriser les fonctions écologiques des milieux naturels et agricoles, de mettre en œuvre les concepts d'architecture bioclimatique dans le milieu bâti.

L'articulation entre ces pôles et les différents thématiques est présentée dans un schéma systémique en Annexe 2.

4.2 Lignes directrices par domaine climatique : 30 objectifs principaux

Les principales lignes directrices sont formulées ci-dessous par domaine thématique sous la forme d'objectifs. Les mesures sont structurées autour de ceux-ci dans l'enquête¹.

Energie et bâtiment

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments.
- Economiser l'énergie et augmenter l'efficacité énergétique dans les bâtiments .
- Accélérer la sortie des énergies fossiles (mazout, gaz), développer et promouvoir les installations utilisant les sources renouvelables.
- Informer les citoyens sur les réalisations de la Ville et les démarches à entreprendre pour économiser l'énergie.
- Renforcer les prescriptions pour les constructions nouvelles et rénovées (bâtiments et quartiers).
- Limiter et encadrer le recours à la climatisation active, promouvoir le rafraîchissement passif.

Mobilité

- Réduire et mieux gérer le stationnement au centre-ville.
- Modérer (réduire les vitesses) et diminuer le trafic en ville.
- Encourager les modes doux, développer les réseaux piétons et vélos.
- Développer et encourager l'utilisation des transports publics.
- Mettre en place des stratégies d'incitation pour accompagner la transition vers une mobilité durable, moins dépendante de la voiture et globalement moins de mobilité.
- Accompagner l'augmentation de la mobilité électrique, l'intégrer dans les stratégies de mobilité.

Aménagement du territoire et des espaces publics

- Aménager les espaces publics en cohérence avec les enjeux climatiques urbains afin de lutter en particulier contre les îlots de chaleur.
- Mettre la question climatique au centre des futurs instruments d'aménagement du territoire (PAL), des règlements communaux et des projets de développement.

Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

- Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles et le milieu agricole.
- Verdir la ville, les cheminements et les espaces publics.
- Entretenir les espaces publics et privés selon l'approche Nature en Ville, préserver et améliorer la biodiversité.
- Réviser le Plan directeur Nature en ville de 2006.

¹ Dans l'enquête, ces objectifs ont une formulation moins détaillée, mais équivalente à ceux figurant dans ce rapport (voir le questionnaire d'enquête à l'annexe 4).

Economie locale et consommation responsables

- Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »).
- Favoriser une alimentation basée sur des produits locaux et diminuant la consommation de viande.
- Encourager l'autoproduction/la production locale de nourriture.
- Encourager le recyclage, l'achat de produits de seconde main, la réparation des objets.
- Créer des événements (ludiques, participatifs) pour sensibiliser la population.

Coopération et participation

- Mettre en place une dynamique citoyenne positive, constructive et conviviale autour du climat mettant en réseau les citoyens représentatifs des différentes générations et milieux, valoriser les initiatives pratiques et concrètes portées par les citoyens.
- Former, éduquer, sensibiliser les personnes peu concernées par les questions climatiques, sensibiliser et impliquer davantage les écoliers.
- Assurer un suivi des mesures en faveur du climat, en rendre compte auprès de la population.
- Co-crée et aménager des centralités et espaces publics de quartier, pour redonner vie aux espaces délaissés, permettre la reconquête du végétal sur le minéral urbain et offrir des lieux de rencontre et de convivialité.
- Promouvoir le développement d'activités physiques et saines en lien avec l'espace public rendu attractif.
- Mettre en place un benchmarking des entreprises (locales) et de leurs performances selon leur engagement pour le climat (concurrence positive).

5. Démarche participative

5.1 Une démarche en 2 phases entre septembre 2020 et l'automne 2021

Comme mentionné, l'élaboration du Plan climat s'est accompagnée d'un important dispositif consultatif et participatif, qui s'est déroulé en septembre 2020 et à l'automne 2021.

1ère phase de consultation : Forum Plan climat

Un premier forum participatif sur le Plan climat a été organisé le 17 septembre 2020 à l'école du Gros-Seuc. Il s'est déroulé en présentiel dans le respect des consignes sanitaires (COVID) du moment, en présence d'environ 40 participants et une dizaine de membres des services et de l'administration qui aidaient à l'animation lors des ateliers. Il a réuni un public diversifié : citoyen-ne-s, représentant-e-s d'intérêts professionnels, d'associations, politiques.

Durant ce Forum, 6 ateliers ont été proposés aux participants :

- Bâtiment et approvisionnement en énergie
- Mobilité
- Espace public et aménagement du territoire
- Nature et environnement
- Economie locale et consommation
- Mobilisation des acteurs et concertation

Ces ateliers en sous-groupes ont permis d'esquisser des actions prioritaires, et de les confronter au premier état des lieux réalisé et présenté en plénière. Les pistes d'actions de chaque atelier ont ensuite été synthétisées et présentées lors d'une dernière partie en plénière. Les travaux de chaque atelier ont été restitués aux participant-e-s².

Suite à cette étape, les services et mandataires ont précisé les mesures découlant de chaque ligne directrice, puis les ont remises en discussion lors de la 2^{ème} phase de consultation.

2ème phase : Enquête sur 72 mesures mises en consultation

Prévue initialement sous forme d'atelier participatifs, la consultation sur les mesures du Plan climat s'est finalement déroulée par questionnaire en ligne en raison de la pandémie. Une conférence de presse s'est tenue pour annoncer la consultation, ouverte entre le 5 octobre et le 15 novembre 2021.

Au total, plus de 460 personnes auront pris part à cette seconde étape consultative, dont 154 citoyens, 12 représentant-e-s d'intérêts professionnels, 11 représentants politiques, 10 représentants d'une association, et 8 représentants d'une collectivité publique, ainsi que 31 classes, représentant plus de 250 élèves, de l'école primaire aux écoles professionnelles et de niveau post-obligatoire.

La synthèse qui suit propose un retour de la consultation par thème du plan climat, et met en évidence les mesures ou propositions particulièrement soutenues ou au contraire controversées. Elle intègre, le cas échéant, certains commentaires reçus, ou certains éléments ressortant de l'atelier du 17 septembre 2020. L'exhaustivité des réponses à l'enquête concernant les mesures n'est pas reproduite ici, mais figure en annexe 3. Le questionnaire d'enquête est reproduit à l'annexe 4.

² <https://www.delemont.ch/fr/Developpement-durable-et-economie/Plan-Climat/Plan-climat-de-Delemont.html>

5.2 Synthèse de la consultation par thème

L'enquête a révélé dans l'ensemble un très fort soutien aux propositions de mesures pour le Plan climat de Delémont. En moyenne, 83% des interrogés soutiennent les mesures proposées et 46% des répondants les identifient comme prioritaires. Le signal est donc positif pour la Ville.

Energie et bâtiment

Globalement, les mesures proposées dans le thème Energie et bâtiment sont perçues comme pertinentes. Elles sont jugées prioritaires ou à retenir pour 70 à 95% des personnes interrogées.

On note un appui tout particulier pour les mesures jugées efficaces ou à fort impact : rénover les bâtiments les plus énergivores, accompagner les propriétaires dans leur changement de chauffage à énergie fossile.

Les commentaires ainsi que les discussions d'atelier permettent de préciser l'appréciation concernant l'objectif 3 : Accélérer la sortie des énergies fossiles. En effet, un certain consensus semble se dégager en faveur de l'interdiction des chaudières à mazout qui a notamment été proposée par plusieurs personnes, mais les avis divergent sur les sources énergétiques alternatives (bois, solaire, éolien, mini-éoliennes, géothermie). Concernant l'éolien, certains commentaires exprimés dans l'enquête contrastent la position plutôt unanime des participants à l'atelier de 2020, qui soutenaient fortement le développement de la filière éolienne à Delémont.

Concernant les mesures visant à mieux informer le public et les professionnels, la mesure 16 concernant les subventions et outils disponibles pour réduire l'empreinte carbone du bâtiment est plébiscitée. En revanche, les mesures de communication (18, Communiquer le bilan carbone des services communaux, 19 Promouvoir les outils de calcul d'empreinte carbone) ne sont jugées prioritaires que par moins du tiers des interrogés.

Enfin, certaines personnes interrogées soulèvent la question des responsabilités de la mise en œuvre de certaines mesures : est-ce à la Ville de Delémont (plutôt qu'à d'autres instances, telles que le canton, ou la Confédération) de les porter ?

Mobilité

Les mesures de mobilité font l'objet des réticences les plus marquées au sein des répondants à l'enquête. En moyenne, les mesures de mobilité convainquent 70% du panel, ce qui n'est pas négligeable mais tout de même nettement inférieur à l'appréciation générale de l'ensemble des mesures mentionnée ci-dessus (83%). Les appuis les moins unanimes se situent sur les mesures de réduction du stationnement (entre 43% et 66% d'avis favorables et au plus 25% qui les considèrent comme prioritaires). L'introduction de nouvelles zones macarons (mesure 25) est particulièrement peu soutenue (43%). Les mesures visant le stationnement qui présentent le plus d'appui portent sur la suppression des places en villes (61%) et la mutualisation des places de stationnement (privées et publics) (66%).

La mobilité douce est à intégrer au plan climat pour plus de 80% des interrogés, et en particulier le développement du réseau cyclable et l'aménagement de stationnement vélo.

Le développement des TUD (38) est à intégrer à la politique climatique pour 95% des interrogés, et la question des mesures tarifaires à développer pour inciter à une mobilité durable (objectif 5, mesure 40) a suscité des commentaires favorables à la gratuité (99% d'avis favorable). Cependant, quelques commentaires critiques, voire sceptiques ont été exprimés sur le financement de ces mesures incitatives (redistribution sociale ou pour certaines classes d'âge).

La mobilité électrique (objectif 6, mesure 41) est relativement controversée (75% d'avis favorable en moyenne relativement au 83% d'avis favorable général) : certaines personnes signalent que le développement des véhicules électriques ne donne pas une réponse adéquate (coût écologique, approvisionnement électrique nécessaire, énergie grise).

Aménagement et espace public

Dans l'ensemble, les mesures liées à l'aménagement du territoire et de l'espace public bénéficient d'un appui affirmé, leur inscription dans le Plan climat est acceptée par 90% des sondés.

Les mesures d'espace public touchant à l'atténuation des îlots de chaleur (42) et au renforcement du réseau d'espace vert (43) sont plébiscitées (85 à 90% des personnes interrogées). La mesure proposant de renforcer le rôle de l'eau en ville (44) est très favorablement accueillie, mais elle est perçue comme un peu moins prioritaire relativement aux autres mesures de cette thématique. Certains se demandent cependant si : l'action déjà mise en œuvre (Delémont marée basse) ne suffirait-elle pas, notamment en matière de prévention des crues ?

Concernant la politique d'aménagement, l'inscription d'exigences en matière de climat urbain dans les plans d'aménagements, cahiers des charges de concours d'architecture et d'urbanisme est également clairement soutenue (mesure 45). Le renforcement des techniques de ventilation naturelle au sein des nouveaux bâtiments est par contre perçu comme moins prioritaire.

Dans les commentaires, l'importance de renforcer la biodiversité dans l'aménagement a été soulevée plusieurs fois, tout comme la limitation de l'extension des constructions. D'autre part, le renforcement des initiatives collectives locales a été proposé, tout comme l'éco-construction, avec des exemples concrets (réutilisation de l'eau, toilettes, recyclage des matériaux, formation des architectes). Enfin, certaines mesures (orientation des bâtiments, arborisation) semblent, pour les répondants, relever du bon sens : « on espère qu'elles seront mises en œuvre sans délai ».

Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

Les mesures liées à ce thème sont elles aussi largement acceptées (87% d'avis favorables aux mesures). Arborisation, préservation de la biodiversité, plans paysagers, végétalisation, nature en ville, revitalisation des cours d'eaux et valorisation des biotopes sont soutenus à plus de 80%. Une exception est à relever : la restriction à l'abattage touchant les particuliers (51), qui convainc 68% du panel mais suscite des réticences (25 % préconisent de ne pas la retenir).

Plusieurs commentaires soulèvent que les mesures de revalorisation des haies et bosquets (48) tout comme la revitalisation des cours d'eau (57) sont à mener en concertation avec le milieu agricole et en tenant compte des mesures fédérales. Des idées sont proposées (agroforesterie, biogaz, limiter/interdire la tonte, promotion des essences locales protection et revalorisation des anciens vergers, création d'un pressoir) et la nécessité de conseiller les particuliers et les agriculteurs est relevée.

Economie et consommation responsables

Les mesures en lien avec une économie et une consommation responsables sont dans l'ensemble fortement soutenues (85%). Cependant, hormis l'importance de la sensibilisation des entreprises à la réduction des déchets (64, prioritaire pour 60% du panel), les mesures de ce thème semblent moins prioritaires pour les personnes interrogées.

En particulier, les démarches de sensibilisation (60, 62) suscitent des réticences, tout comme la création d'évènements et de festivals permettant de parler du climat. Toutefois, les commentaires des

participants montrent aussi que les initiatives citoyennes et sectorielles sont reconnues et perçues comme efficaces, à l'image des exemples et idées citées : « poutz days » dans les écoles, jardins scolaires, ressourceries et bibliothèques d'objets, friperies, entreprise de vaisselle réutilisable. Certains proposent par ailleurs de renforcer les actions par et auprès des jeunes, enfants et jeunes adultes, « consommateurs de demain ».

Coopération et participation

78% des personnes interrogées estiment que les mesures favorisant la participation sont à intégrer au Plan climat. Cette appréciation est légèrement inférieure à la moyenne générale (83%). De plus, les niveaux de priorité sont ici aussi généralement plus faible (entre 23 et 33 % versus 46% dans l'ensemble).

Les nombreux commentaires reçus aident à interpréter l'enthousiasme modéré pour ces mesures : la crainte de rajouter des procédures et couches administratives est présente, et certains expriment l'espoir que les propositions ne restent pas « coincées » et puissent être mises en œuvre.

Certains sont d'avis que les mesures doivent renforcer l'autonomie des habitants, des entreprises et même des quartiers. Comme cette personne, qui propose : « la ville met le cadre, la population et les entreprises créent et font les mesures ».

D'autre part, l'urgence d'agir est mentionnée : certains sont reconnaissants de la promesse d'établir un Plan climat à Delémont, tandis que d'autres émettent des doutes, soit sur l'efficacité des mesures, soit sur la capacité de la Ville de Delémont d'entreprendre des mesures courageuses.

Enfin, pour la mise en œuvre du Plan climat, une approche transversale est suggérée : le climat est un sujet à intégrer et à coordonner au sein des services et des politiques communales.

6. Conclusion et prochaines étapes

L'état des lieux montre que la Ville met en place depuis plusieurs années des instruments et des actions en faveur du climat de façon plus ou moins directe et explicite, et offre les conditions cadres pour renforcer encore davantage sa politique climatique.

Les prises de position lors des séances du Conseil de Ville de ces dernières années montrent aussi que les élus se sont fortement approprié la question climatique et font des propositions concrètes qu'il s'agit de considérer et approfondir, le cas échéant, en les intégrant aux planifications et projets.

En effet, les différents documents guidant les politiques publiques (planification directrice, plans sectoriels, règlements) ont été élaborés, pour la plupart, il y a un certain nombre d'années lorsque le thème du climat se concentrait encore sur l'énergie et la réduction des émissions de gaz à effet de serre et concernait peu les autres domaines de la gestion de la ville. La notion d'urgence climatique ne s'est répandue de façon large que depuis les cinq dernières années.

Dans les mises à jour à venir de ces documents, il conviendra alors de mettre systématiquement en perspective les diagnostics, mesures et instruments réglementaires avec la question climatique, en s'appuyant sur le Plan climat. L'adaptation du Règlement communal des constructions (RCC) sera dans ce sens importante.

Les lignes directrices formulées pour chaque thème vont dans ce sens et l'identification et la priorisation des mesures opérationnelles, qui pourra être réalisée en s'appuyant sur l'enquête auprès de la population, permettra de concrétiser le plan d'actions à mener à court, moyen et long terme.

Les résultats de l'enquête sur les mesures montrent de manière synthétique que les répondants sont dans l'ensemble favorable à la mise en oeuvre des mesures proposées. Les champs d'actions qui présentent un appui moins affirmé sont tout d'abord ceux qui visent une limitation de l'utilisation des transports individuels motorisés (stationnement et vitesse de circulation notamment). Si l'on associe à ce constat celui des réticences quant aux restrictions de l'abattage d'arbre sur le domaine privé, on peut faire l'hypothèse que certains redoutent les mesures qui contraignent les choix individuels. Ce type de mesures nécessite ainsi certainement d'ouvrir un dialogue avec certains groupes ou acteurs clefs afin de faciliter leur mise en oeuvre.

Par ailleurs, il nous semble aussi que dans l'ensemble les mesures visant la réalisation d'actions concrètes sont plus soutenues ou priorisées que celles visant des actions d'information ou de gouvernance (participative). Il y aurait ainsi une demande pour réaliser (voire matérialiser) les changements nécessaires à la lutte contre les changements climatiques.

Ce plan d'actions, 2^{ème} étape du Plan climat, permettra de préciser les actions à mettre en oeuvre.

ANNEXES

Annexe 1. Etat des lieux des mesures réalisées par thème

1. Bâtiment et énergie

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Politique énergétique communale ambitieuse à travers le label Cité de l'énergie Gold® (recertification en 2020 avec 80% des points). - Elaboration d'un Plan directeur des énergies (PDEn) en 2017 proposant une stratégie à faible émission, basée sur la rénovation des bâtiments (1%/an), la sortie progressive du fossile (mazout puis le gaz), le développement d'un réseau de chaleur à distance renouvelable au centre-ville. - Compensation des émissions du réseau de gaz. - Soutien accru au diagnostic énergétique des bâtiments, leur assainissement et au développement d'installations solaires. Plateforme de conseil pour les propriétaires tableau de bord pour le suivi des actions au niveau communal. - Exemplarité de la Ville en matière d'économies d'énergie dans leurs installations et équipements. - Règlement communal des constructions (RCC) en cours de révision intégrant des exigences énergétiques en matière de nouvelles constructions, transformations, installations solaires et de planification énergétique territoriale. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ambitions du PDEn (en matière de taux de rénovation et de progression du renouvelable) pas suffisantes au regard de l'urgence climatique et de la nouvelle loi fédérale CO₂ (-50 % d'émission d'ici 2030 par rapport à 1990 et neutralité carbone visée en 2050). - Manque de moyens afin d'assurer la rénovation des bâtiments et la progression des énergies renouvelables. - Bilan énergétique et carbone n'intégrant pas suffisamment la mobilité, les biens de consommation et l'énergie (grise) des constructions. - Bâtiments non adaptés aux canicules de plus en plus fréquentes à Delémont, aspects bioclimatiques pas assez pris en compte dans les projets de construction.
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour la politique énergétique et le PDEn en conformité avec l'évolution du cadre légal au niveau cantonal et fédéral. - Intensifier davantage les projets de rénovations et renforcer le savoir-faire des entreprises locales de construction. - Promouvoir davantage les dispositifs de rafraichissement passif dans les bâtiments en été. Accélérer la sortie du fossile en raccourcissant les délais d'amortissement du réseau du gaz. Promouvoir une consommation plus sobre des biens et des services. 	

2. Mobilité

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme une ville dense favorisant les courtes distances, de la forte interdépendance entre limitation du trafic, mobilité douce, aménagement des espaces publics. - Mise en œuvre du concept multimodal de la mobilité 2030 à travers plusieurs mesures réalisées ou en cours. - Suppression du trafic de transit au centre, réduction du stationnement en surface, modération du trafic (zones 20 et 30). - Renforcement de la mobilité douce, réduction des coupures, piétonisation partielle des rues, développement de zones de rencontre (20), informations sur les itinéraires. - Renforcement du pôle multimodal autour de la gare et extension du P+R, promotion du covoiturage et de l'autopartage, amélioration des prestations des TUD, du confort et de la qualité des arrêts de bus, projet pilote de tarification attractive des transports publics. 	<ul style="list-style-type: none"> - Desserte des zones résidentielles encore trop dépendante des voitures individuelles, manque de sécurité pour les piétons dans ces zones. - Effets de coupure le long des voies CFF, manque de liaisons piétons et cyclistes. - Mise en œuvre encore trop timide des mesures multimodales.
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité de réflexions au niveau régional: renforcer les liaisons de transports publics et de mobilité douce entre les localités (diminuer le trafic pendulaire), éviter de surcharger la périphérie de la Ville suite à la limitation du trafic au centre. - Améliorer les prestations des TUD. - Limiter l'offre de stationnement au centre-ville. - Mettre en place des stratégies d'incitation: tarifications, subventions, communication. - Ne pas tout miser sur la voiture électrique ! 	

3. Espace public et aménagement du territoire

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Développement urbain: stratégie de densification des périmètres bien identifiés, préservant les milieux naturels et agricoles. - Maillage en cours des espaces publics (corridors verts et piétons) et aménagement avec plus de végétations (plantations en pleine terre, revêtements clairs). - Prise en compte de l'aspect multifonctionnel des espaces publics: mobilité, biodiversité et nature, loisirs, santé => <i>enjeu central pour la politique climatique</i> - Succès des expériences récentes : « Delémont marée basse », rives de la Sorne, zone de rencontre éphémère de l'Avenue de la Gare. - Réalisation d'écoquartiers en cours, adhésion à l'Association suisse des quartiers durables – SEED (Gare sud, Archebusiers), labellisation Site 2000 watts (European/Gros Seuc). 	<ul style="list-style-type: none"> - Question climatique encore peu traitée explicitement dans les projets d'aménagement et de développement territorial (orientation par rapport aux vents dominants par exemple). - Manque de considération des fonctions climatiques des entités naturelles (forêts, zones agricoles).
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Mettre la question climatique au centre de la mise à jour à venir des instruments d'aménagement du territoire (PAL). - Adapter les projets de développement à la demande réelle en logements et activités, limiter les développements en zones résidentielles (villas). - Favoriser une densité de qualité : orientation, aération, arborisation. - Végétaliser, perméabiliser les espaces publics luttant efficacement contre les îlots de chaleur. 	

4. Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme un paysage naturel et urbain diversifié (montagne, forêt, haies & bosquets, zones agricoles, réseau hydrographique) favorisant une approche climatique globale. - Valorisation de l'image d'une <i>Ville à la campagne</i>. - Mesures de protection contre les crues liées aux aléas climatiques de plus en plus intenses (via le Plan de gestion et d'entretien des cours d'eau en cours de révision). - Stratégie ambitieuse de la Ville pour valoriser et préserver les milieux naturels: Plan Nature en ville déjà élaboré en 2006, Règlement communal des constructions (RCC) en cours de révision. - Intensification en cours des plantations d'arbres en pleine terre, arborisation du centre-ville. - Politique d'entretien des espaces verts de la Ville préservant la biodiversité, favorisant les espèces végétales adaptées au climat, et limitant le recours aux pesticides; à renforcer toutefois sur le domaine privé (adaptation du RCC en cours). - Projets de préservation et valorisation des vergers et zones humides en cours. - Démarche de labellisation <i>VilleVerte</i> en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression sur les milieux naturels et agricoles exercée par le développement urbain. - Manque de connaissance sur l'adaptation des écosystèmes et des pratiques agricoles aux changements climatiques. - Ressources humaines et financières des services communaux encore insuffisantes.
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles. - Développer un réseau d'espaces publics perméables reliant les entités naturelles. - Identifier et valoriser les fonctions climatiques des milieux naturels et agricoles (stockage CO₂). - Préserver la qualité des sols (agriculture). - Valoriser l'importance des zones tampons ('franges urbaines'). - Renforcer le rôle de l'arborisation et la biodiversité dans les projets d'aménagement et de construction, choix adapté des espèces végétales : adapter le RCC en ce sens pour les privés. - Renforcer la question climatique dans la gestion des eaux. <p>Mettre à jour le Plan directeur Nature en ville.</p>	

5. Economie locale et consommation

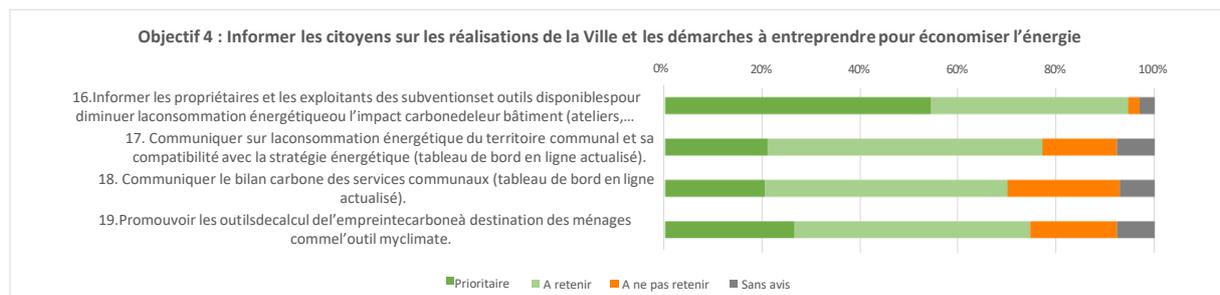
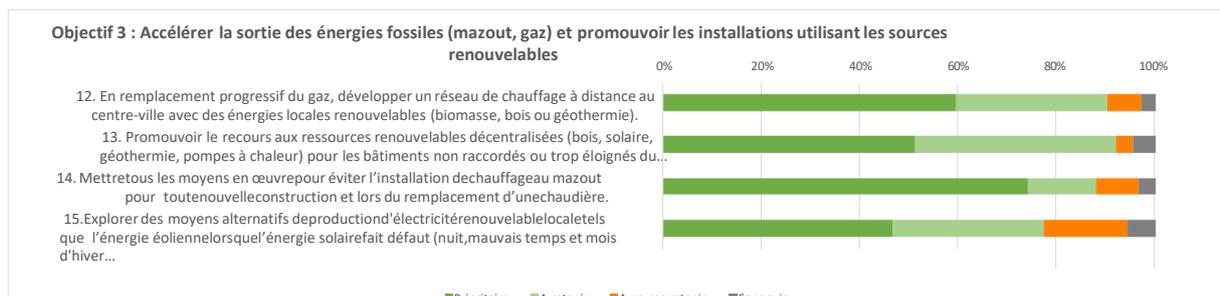
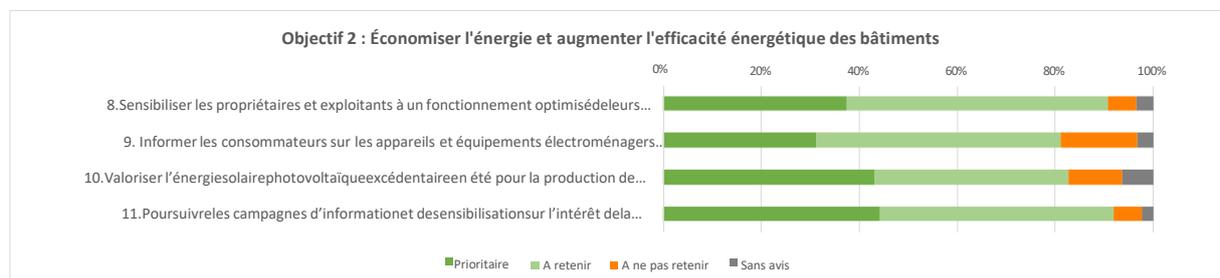
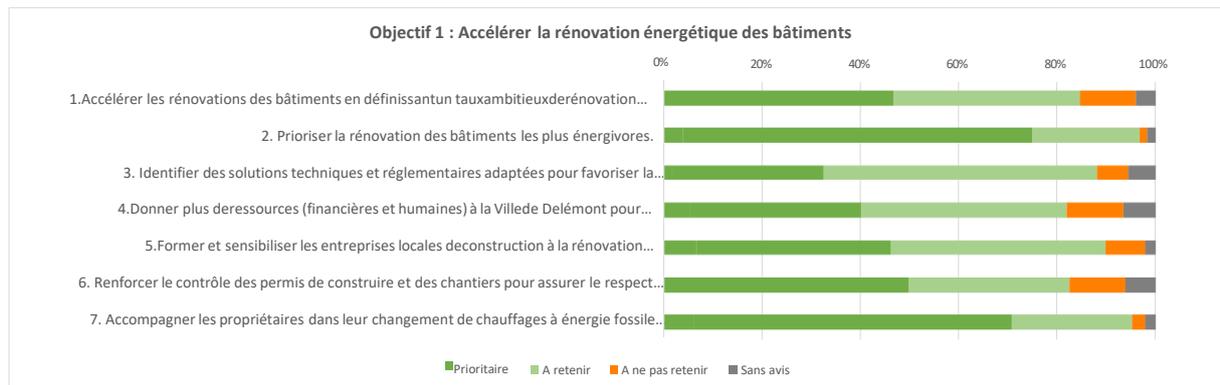
Mesures réalisées ou en cours	Manques
<ul style="list-style-type: none"> - Delémont à considérer comme densité urbaine suffisante pour favoriser une économie locale et des circuits courts. - Delémont labellisée <i>Fair Trade Town</i> (commerce équitable). - Standard « Achats responsables » adopté par le Conseil communal (Cité de l'énergie). Politique alimentaire revue en partie dans les cantines scolaires (produits locaux, consommation de viande limitée). - Mise en place de jardins collectifs sur les espaces publics. - Organisation de marchés locaux, aux puces, ateliers de réparation, <i>FabLab</i> prévus dans le cadre du projet Gare Sud. - Projet « Campagne d'agglomération » visant 	<ul style="list-style-type: none"> - Thématique encore peu traitée dans les instruments de planification. - Difficulté d'établir une comptabilité de l'énergie grise (matériaux de construction, biens de consommation). - Forte dépendance aux produits importés et faible usage des produits locaux.
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »). - Sensibiliser et mobiliser les citoyens (expérience COVID). - Exemplarité de la Ville : intégrer les critères du développement durable dans sa politique d'achat. - Soutenir / valoriser les entreprises et activités locales. 	

6. Mobilisation des acteurs, concertation et suivi du Plan climat

Mesures réalisées ou en cours	Manques
<p>Les démarches citoyennes prennent de l'ampleur.</p> <p>Recours aux démarches participatives dans la plupart des projets urbains de la Ville :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision du PAL « Delémont, cap sur 2030 » - Centre-ville Plus - Delémont Marée Basse - Place Roland-Béguelin - Gare Sud - Semaine de la mobilité <p>Autres séances ponctuelles en soirée avec éventuels ateliers en fonction des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche participative pour l'élaboration du règlement sur l'éclairage public et privé - Groupe de travail GTPET actif de 2014 à 2015 pour le suivi de l'élaboration de la planification énergétique territoriale (CDE et PDE). 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de représentativité de tous les milieux de la société civile dans les démarches participatives. - Difficulté de toucher, de mobiliser les jeunes en particulier.
Enjeux et recommandations	
<ul style="list-style-type: none"> - Ne pas démultiplier inutilement les démarches et les coordonner. - Identifier les acteurs relais. - Assurer un suivi des mesures en faveur du climat, en rendre compte auprès de la population. 	

Annexe 3. Résultats de l'enquête sur les mesures du Plan climat (automne 2021)

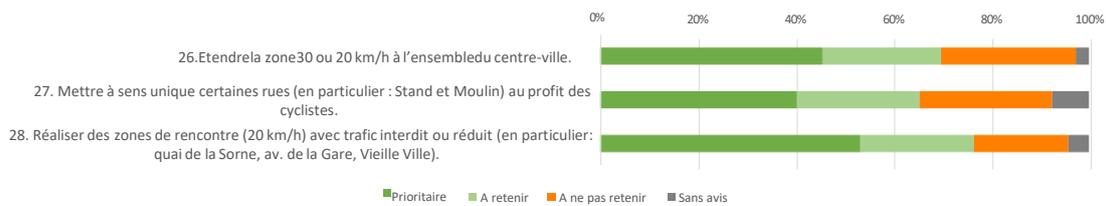
Volet 1/6 Energie et bâtiments



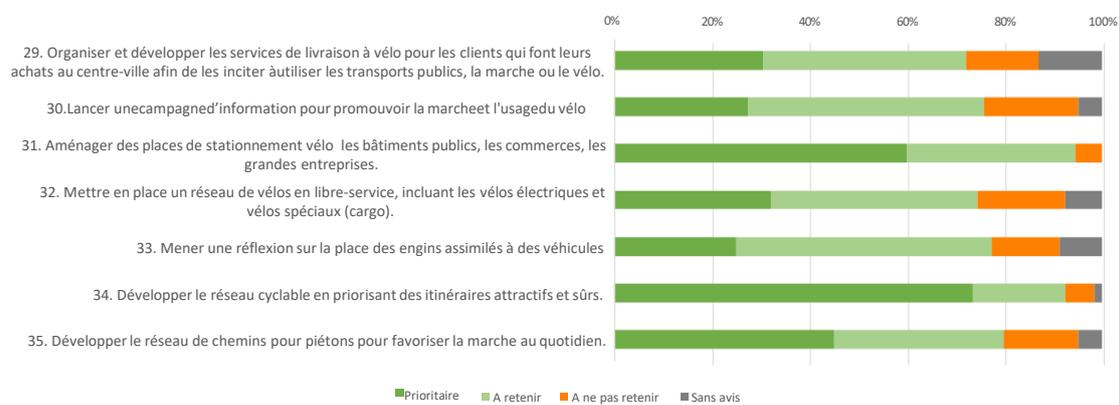
Objectif 1 : Réduire et mieux gérer le stationnement au centre-ville



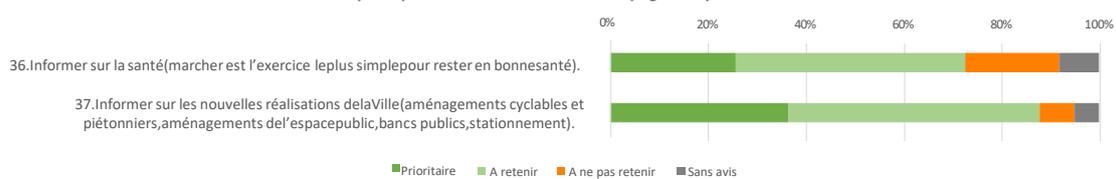
Objectif 2 : Modérer (réduire les vitesses) et diminuer le trafic en ville



Objectif 3 : Encourager les modes doux, développer les réseaux piétons et vélos



Quelles sont les informations principales à diffuser dans une campagne de promotion de la marche et du vélo ?



Objectif 4 : Développer et encourager l'utilisation des transports publics



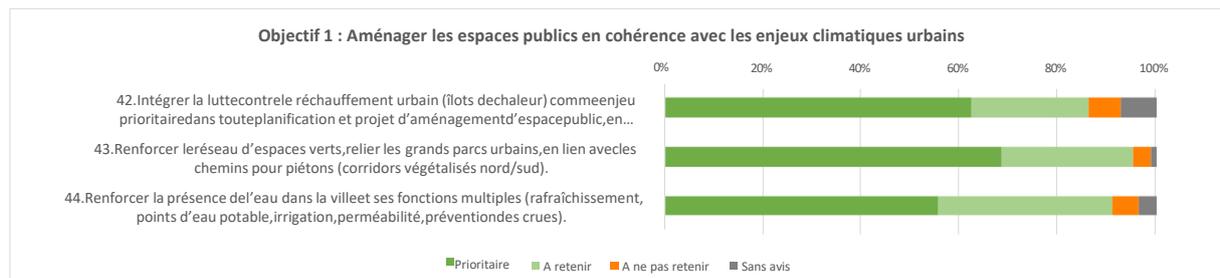
Objectif 5 : Inciter à une mobilité plus durable



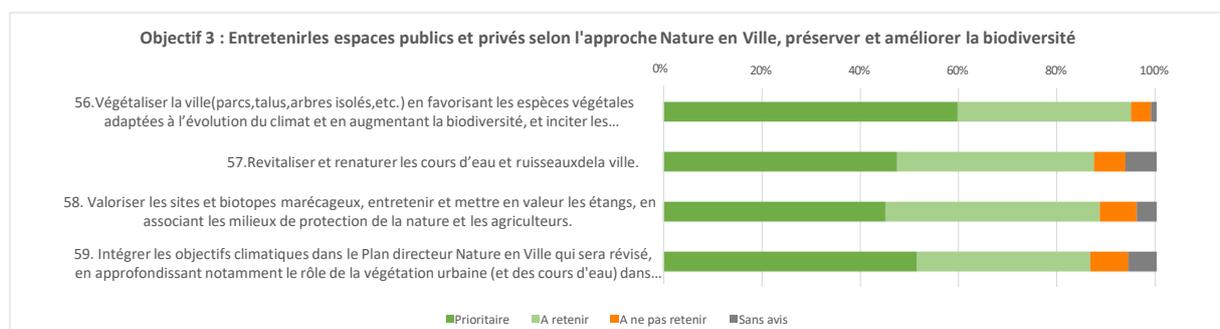
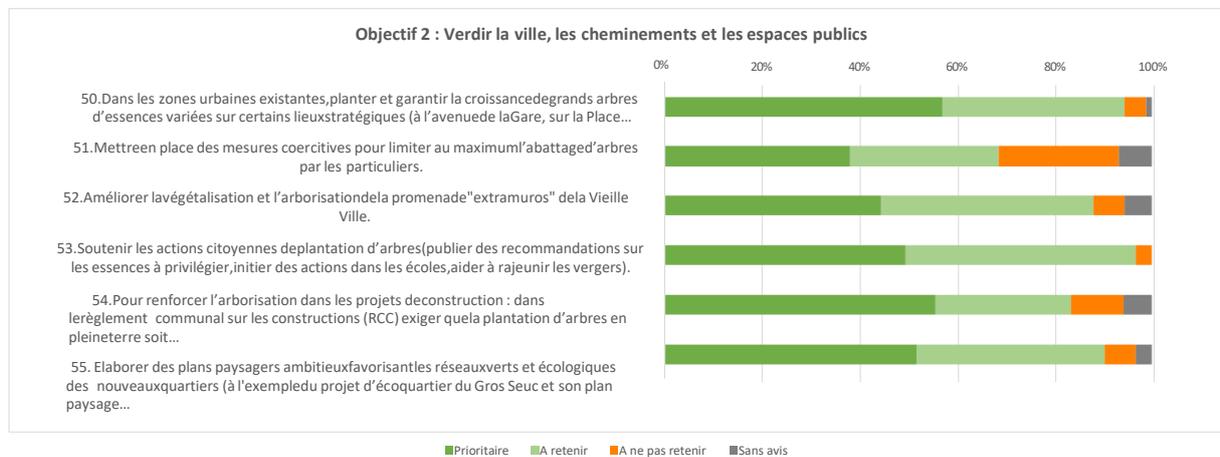
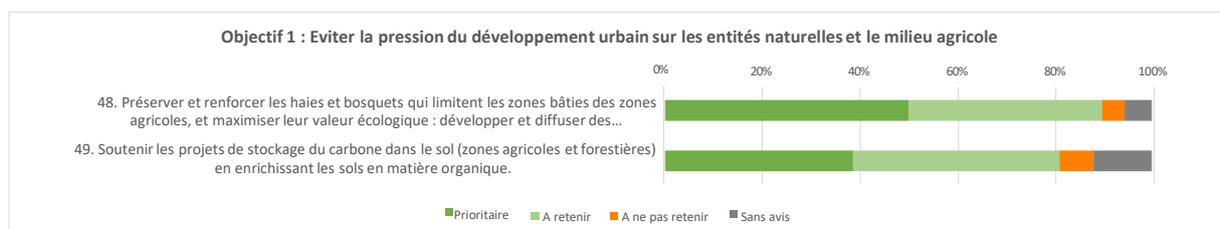
Objectif 6 : Accompagner l'augmentation de la mobilité électrique, l'intégrer dans les stratégies de mobilité



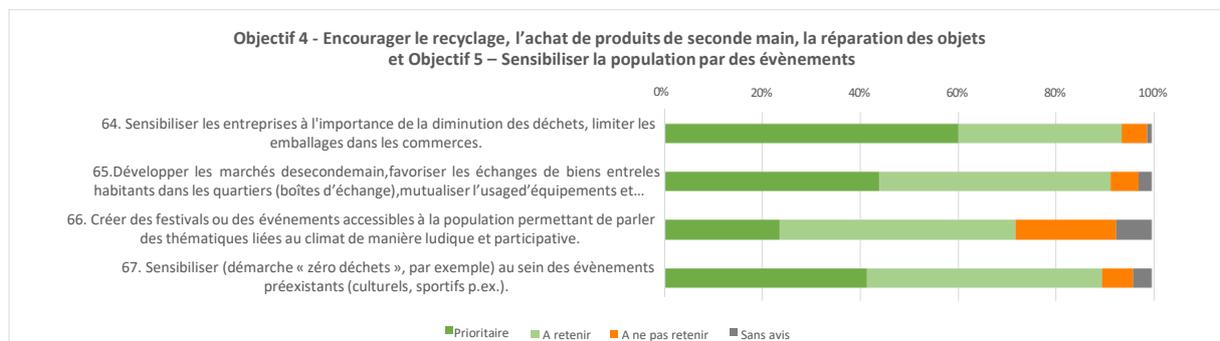
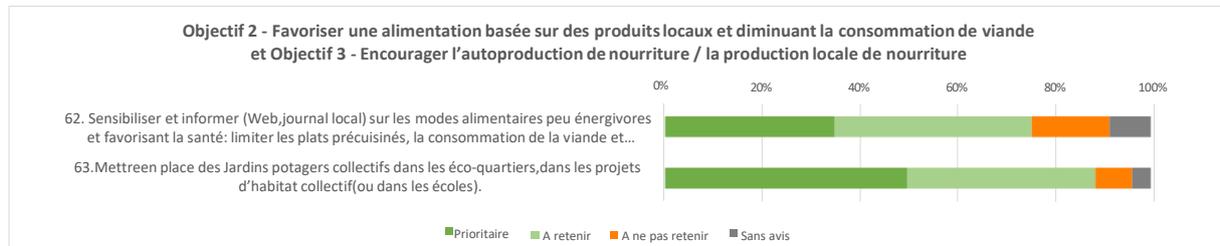
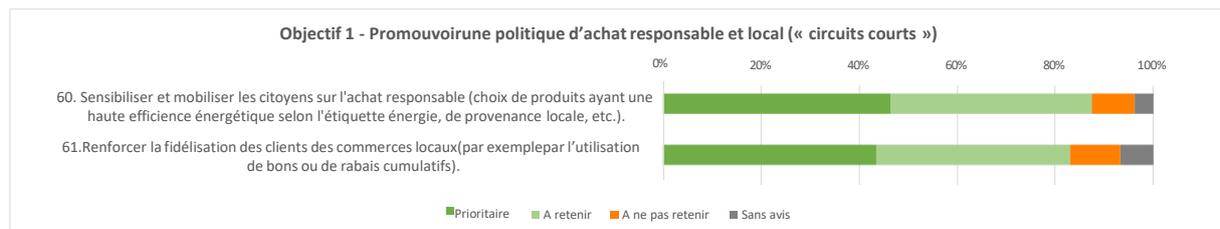
Volet 3/6 - Aménagement et espace public



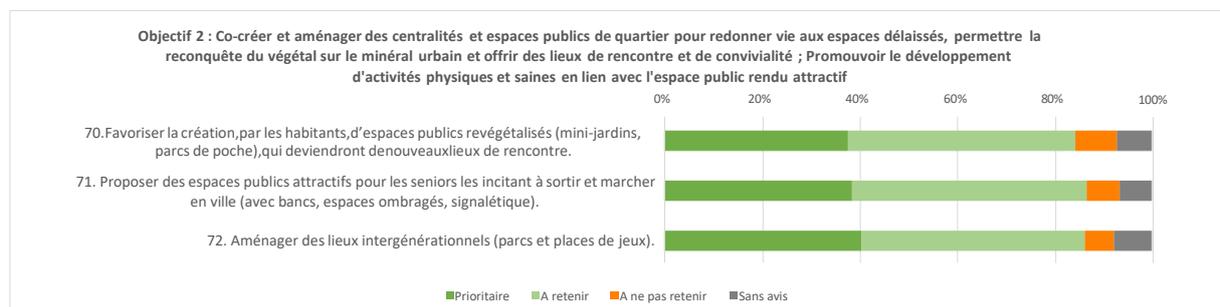
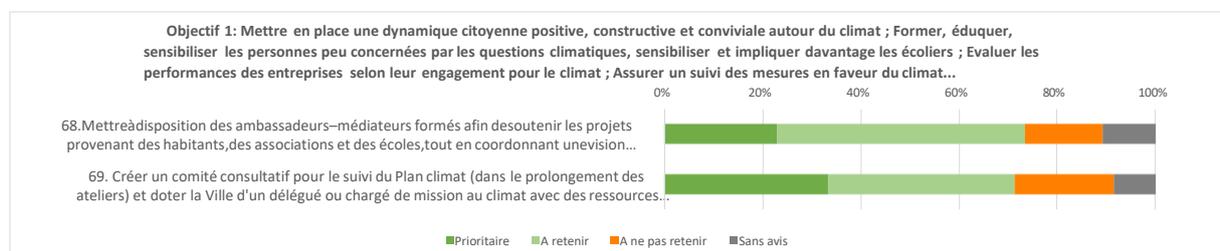
Volet 4/6 - Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture



Volet 5/6 - Economie et consommation responsables



Volet 6/6 - Coopération et participation



Annexe 4. Questionnaire d'enquête sur les mesures du Plan climat



Enquête "Plan Climat"

La Municipalité a décidé en 2020 d'élaborer le **Plan Climat de la Ville de Delémont**. La finalité de cette démarche est de répondre aux enjeux liés au **réchauffement climatique** par la mise en place de **mesures concrètes sur le territoire communal de Delémont**.

A ce jour, plusieurs objectifs et mesures ont été identifiés par les auteurs du projet, les services communaux et les représentants de la population lors de l'atelier participatif du 17 septembre 2020. Afin d'impliquer l'ensemble de la population à l'élaboration du Plan climat dans la phase concrète, **la Municipalité vous sollicite au travers de cette enquête**.

Le questionnaire offre la possibilité de prioriser les mesures, de les commenter, voire d'ajouter de nouvelles mesures, pour chaque volet du Plan Climat :

1. Energie et bâtiment
2. Mobilité
3. Aménagement et espace public
4. Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture
5. Economie et consommation responsable
6. Mobilisation des acteurs, concertation et suivi du plan climat

L'enquête prend entre 5 et 10 minutes pour chaque thème. Vous êtes libre de vous exprimer sur un ou plusieurs thèmes.

ATTENTION, le formulaire ne sera valablement enregistré uniquement après avoir cliqué sur enregistrer (bouton de droite), sur la dernière page du questionnaire !

Nous recommandons aux représentants de groupements (partis, associations, ONG, etc.) de débattre du sujet au sein de leur organisme, puis de transmettre un seul avis représentant ce groupement.

Merci beaucoup pour votre participation !

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à :

Municipalité de Delémont
Service de l'urbanisme, de l'environnement
et des travaux publics
Route de Bâle 1, 2800 Delémont
Tél. : 032 421 92 92
uetp@delemont.ch

Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire d'enquête sont utilisées uniquement pour les besoins de la démarche participative liée au Plan climat de la Ville de Delémont, et ne seront pas transmises à des tiers.

Profil

Je suis :

- Citoyen-ne, représentant-e de la société civile
- Représentant politique
- Représentant-e d'un service d'une collectivité publique (canton, commune)
- Représentant-e d'une association d'utilité publique (ONG)
- Représentant-e d'intérêts professionnels (entreprises, faitières, etc.)
- Enseignant ou élève : Je réponds pour une classe d'un établissement scolaire de Delémont
- Autre

Nom (facultatif)

Prénom (facultatif)

Classe

Etablissement scolaire

Nombre de personnes du groupe

Mon adresse email (facultatif)

L'organisme que je représente :

Mon téléphone (facultatif)

Mon adresse (facultatif)

Rue, numéro

Code postal

Lieu

Volet 1/6 - Énergie et bâtiment

Les objectifs :

1. Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments
2. Economiser l'énergie et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments
3. Accélérer la sortie des énergies fossiles et développer les sources d'énergie renouvelables
4. Informer les citoyens sur les réalisations de la Ville et les démarches à entreprendre pour économiser l'énergie et recourir aux énergies renouvelables
5. Renforcer les prescriptions pour les constructions nouvelles et rénovées (bâtiments et quartiers)

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
- Non

Objectif 1 : Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Former et sensibiliser les entreprises locales de construction à la rénovation énergétique et à garantir qu'elle soit de qualité.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Prioriser la rénovation des bâtiments les plus énergivores.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Accompagner les propriétaires dans leur changement de chauffages à énergie fossile (mazout et gaz) : aide au financement, instruments légaux, sensibilisation	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcer le contrôle des permis de construire et des chantiers pour assurer le respect des exigences sur le plan énergétique. Accélérer les rénovations des bâtiments en définissant un taux ambitieux de rénovation sur le territoire communal, afin d'atteindre les objectifs liés au réchauffement climatiques (objectifs Confédération et Canton).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Identifier des solutions techniques et réglementaires adaptées pour favoriser la rénovation des bâtiments qui ont une protection du patrimoine.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Donner plus de ressources (financières et humaines) à la Ville de Delémont pour l'assainissement de ses propres bâtiments à titre d'exemplarité.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 2 : Économiser l'énergie et augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Sensibiliser les propriétaires et exploitants à un fonctionnement optimisé de leurs installations de chauffage et climatisation (ateliers, formations) qui permettent de réaliser des économies d'énergie.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Informers les consommateurs sur les appareils et équipements électroménagers économes en énergie (étiquette énergie).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Poursuivre les campagnes d'information et de sensibilisation sur l'intérêt de la climatisation passive (freecooling, géocooling, aération naturelle) dans les constructions et rénovations, pour éviter l'installation à large échelle d'appareils de climatisation énergivores.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Valoriser l'énergie solaire photovoltaïque excédentaire en été pour la production de froid et le rafraîchissement des bâtiments.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 3 : Accélérer la sortie des énergies fossiles (mazout, gaz) et promouvoir les installations utilisant les sources renouvelables

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
En remplacement progressif du gaz, développer un réseau de chauffage à distance au centre-ville avec des énergies locales renouvelables (biomasse, bois ou géothermie).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Promouvoir le recours aux ressources renouvelables décentralisées (bois, solaire, géothermie, pompes à chaleur) pour les bâtiments non raccordés ou trop éloignés du réseau de chauffage à distance.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Explorer des moyens alternatifs de production d'électricité renouvelable locale tels que l'énergie éolienne lorsque l'énergie solaire fait défaut (nuit, mauvais temps et mois d'hiver par exemple).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre tous les moyens en œuvre pour éviter l'installation de chauffage au mazout pour toute nouvelle construction et lors du remplacement d'une chaudière.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 4 : Informer les citoyens sur les réalisations de la Ville et les démarches à entreprendre pour économiser l'énergie

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Communiquer le bilan carbone des services communaux (tableau de bord en ligne actualisé).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Informar les propriétaires et les exploitants des subventions et outils disponibles pour diminuer la consommation énergétique ou l'impact carbone de leur bâtiment (ateliers, formations). Promouvoir les outils de calcul de l'empreinte carbone à destination des ménages comme l'outil myclimate.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Communiquer sur la consommation énergétique du territoire communal et sa compatibilité avec la stratégie énergétique (tableau de bord en ligne actualisé).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 5 : Renforcer les prescriptions pour les constructions nouvelles et rénovées (bâtiments et quartiers)

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
------------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------

Intégrer dans le règlement communal sur les constructions (RCC) des exigences favorisant les actions diminuant les émissions de carbone : rafraîchissement, toitures et façades végétalisées, énergies renouvelables, restriction du mazout, protections solaires, aération naturelle, compacité, haute performance énergétique, approche bioclimatique, biodiversité.



Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Volet 2/6 - Mobilité

Les objectifs :

1. Réduire et mieux gérer le stationnement au centre-ville
2. Modérer et diminuer le trafic en ville
3. Encourager les modes doux, développer les réseaux piétons et vélos
4. Développer et encourager l'utilisation des transports publics
5. Inciter à une mobilité plus durable
6. Accompagner l'augmentation de la mobilité électrique, l'intégrer dans les stratégies de mobilité

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
 Non

Objectif 1 : Réduire et mieux gérer le stationnement au centre-ville

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Rendre tout le stationnement public payant et adapter les tarifs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
« Mutualiser » les places à usage public (=partager les places entre habitants, employés et clients des commerces).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Diminuer la durée de stationnement sur l'espace public, favoriser le stationnement courte durée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Supprimer des places en ville et reporter une partie des places dans des parkings souterrains et en ouvrage.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer de nouvelles zones macarons dans les secteurs résidentiels.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 2 : Modérer (réduire les vitesses) et diminuer le trafic en ville

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ✓	Sans avis ...
Mettre à sens unique certaines rues (en particulier : Stand et Moulin) au profit des cyclistes.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Réaliser des zones de rencontre (20 km/h) avec trafic interdit ou réduit (en particulier: quai de la Sorne, av. de la Gare, Vieille Ville).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Etendre la zone 30 ou 20 km/h à l'ensemble du centre-ville.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 3 : Encourager les modes doux, développer les réseaux piétons et vélos

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Développer le réseau cyclable en priorisant des itinéraires attractifs et sûrs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place un réseau de vélos en libre-service, incluant les vélos électriques et vélos spéciaux (cargo).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Aménager des places de stationnement vélo (pour les bâtiments publics, les commerces, les grandes entreprises).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mener une réflexion sur la place des engins assimilés à des véhicules (p.ex. trottinettes, skateboard, électriques ou non) en tant que moyens de transport permettant de remplacer des trajets en voiture ou moto.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Lancer une campagne d'information pour promouvoir la marche et l'usage du vélo.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer le réseau de chemins pour piétons pour favoriser la marche au quotidien.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Organiser et développer les services de livraison à vélo pour les clients qui font leurs achats au centre-ville afin de les inciter à utiliser les transports publics, la marche ou le vélo.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Quelles sont les informations principales que la Ville de Delémont devrait diffuser dans une campagne de promotion de la marche et du vélo ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Informier sur la santé (marcher est l'exercice le plus simple pour rester en bonne santé).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Informier sur les nouvelles réalisations de la Ville (aménagements cyclables et piétonniers, aménagements de l'espace public, bancs publics, stationnement).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 4 : Développer et encourager l'utilisation des transports publics

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Développer le réseau des TUD, le connecter aux principaux quartiers, offrir de bonnes correspondances entre les lignes et des horaires harmonisés (en collaboration avec les communes, le Canton, les CFF, CJ et CarPostal).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Développer le projet de navette électrique desservant par boucle de 15 minutes la journée le centre-gare, la Vieille Ville, et également la Croisée des Loisirs en soirée.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 5 : Inciter à une mobilité plus durable

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Mettre en place une politique tarifaire attractive avec des prix abordables.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 6 : Accompagner l'augmentation de la mobilité électrique, l'intégrer dans les stratégies de mobilité

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

Mesure
à ne pas
retenir



Mesure
à retenir



Mesure
prioritaire



Sans avis



Mettre en place un cadre permettant de favoriser les véhicules les plus respectueux de l'environnement avec des émissions les plus faibles possibles et valorisant les énergies renouvelables (transition vers l'électrique et l'hydrogène, bornes de recharge électrique).



Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Volet 3/6 - Aménagement et espace public

Les objectifs :

1. Aménager les espaces publics en cohérence avec les enjeux climatiques urbains
2. Mettre la question climatique au centre des futurs instruments d'aménagement du territoire (PAL), des règlements communaux et des projets de développement

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
 Non

Objectif 1 : Aménager les espaces publics en cohérence avec les enjeux climatiques urbains

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Intégrer la lutte contre le réchauffement urbain (îlots de chaleur) comme enjeu prioritaire dans toute planification et projet d'aménagement d'espace public, en valorisant les projets pilotes et en intégrant la lutte contre les îlots de chaleur dans le règlement communal des constructions.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcer le réseau d'espaces verts, relier les grands parcs urbains, en lien avec les chemins pour piétons (corridors végétalisés nord/sud).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcer la présence de l'eau dans la ville et ses fonctions multiples (rafraîchissement, points d'eau potable, irrigation, perméabilité, prévention des crues).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 2 : Mettre la question climatique au centre des futurs instruments d'aménagement du territoire (PAL) et des projets de développement

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ✓	Sans avis ...
Inscrire les exigences en termes de climat urbain (orientation, arborisation, aération naturelle) dans les cahiers des charges des plans d'aménagement, et des concours d'architecture et d'urbanisme.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégrer dans les jurys des concours un expert sur le climat.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Construire dans les nouveaux quartiers d'habitation (secteur nord de la Ville) des bâtiments qui permettent une ventilation naturelle (gabarits pas trop grands, orientation selon les flux de brise locaux).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Volet 4/6 - Environnement, espaces naturels, biodiversité et agriculture

Les objectifs :

1. Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles et le milieu agricole
2. Verdir la ville, les cheminements et les espaces publics
3. Entretien des espaces publics et privés selon l'approche Nature en Ville, préserver et améliorer la biodiversité

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
 Non

Objectif 1 : Eviter la pression du développement urbain sur les entités naturelles et le milieu agricole

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Préserver et renforcer les haies et bosquets qui limitent les zones bâties des zones agricoles, et maximiser leur valeur écologique : développer et diffuser des recommandations d'entretien des haies et bosquets à l'intention des agriculteurs et propriétaires, et organiser une formation à ce sujet.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Soutenir les projets de stockage du carbone dans le sol (zones agricoles et forestières) en enrichissant les sols en matière organique.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 2 : Verdir la ville, les cheminements et les espaces publics

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ✓	Sans avis ...
Améliorer la végétalisation et l'arborisation de la promenade "extra murs" de la Vieille Ville.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Pour renforcer l'arborisation dans les projets de construction : dans le règlement communal sur les constructions (RCC) exiger que la plantation d'arbres en pleine terre soit définie dans les cahiers des charges de concours et lors de la demande de permis de construire, à l'exemple de la Ville de Lausanne. Soutenir les actions citoyennes de plantation d'arbres (publier des recommandations sur les essences à privilégier, initier des actions dans les écoles, aider à rajeunir les vergers).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Elaborer des plans paysagers ambitieux favorisant les réseaux verts et écologiques des nouveaux quartiers (à l'exemple du projet d'écoquartier du Gros Seuc et son plan paysage autour des rives de la Sorne).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Dans les zones urbaines existantes, planter et garantir la croissance de grands arbres d'essences variées sur certains lieux stratégiques (à l'avenue de la Gare, sur la Place Roland- Béguelin, sur la rue du 23 juin, notamment) et dans des lieux plus insolites.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Mettre en place des mesures coercitives pour limiter au maximum l'abattage d'arbres par les particuliers.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 3 : Entretenir les espaces publics et privés selon l'approche Nature en Ville, préserver et améliorer la biodiversité

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Valoriser les sites et biotopes marécageux, entretenir et mettre en valeur les étangs, en associant les milieux de protection de la nature et les agriculteurs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Végétaliser la ville (parcs, talus, arbres isolés, etc.) en favorisant les espèces végétales adaptées à l'évolution du climat et en augmentant la biodiversité, et inciter les propriétaires privés à faire de même.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Intégrer les objectifs climatiques dans le Plan directeur Nature en Ville qui sera révisé, en approfondissant notamment le rôle de la végétation urbaine (et des cours d'eau) dans la régulation du climat urbain.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Revitaliser et renaturer les cours d'eau et ruisseaux de la ville.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Volet 5/6 - Economie et consommation responsables

Les objectifs :

1. Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »)
2. Favoriser une alimentation basée sur des produits locaux et diminuant la consommation de viande
3. Encourager l'autoproduction de nourriture / la production locale de nourriture
4. Encourager le recyclage, l'achat de produits de seconde main, la réparation des objets
5. Sensibiliser la population par des évènements

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
- Non

Objectif 1 - Promouvoir une politique d'achat responsable et local (« circuits courts »)

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Sensibiliser et mobiliser les citoyens sur l'achat responsable (choix de produits ayant une haute efficacité énergétique selon l'étiquette énergie, de provenance locale, etc.).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Renforcer la fidélisation des clients des commerces locaux (par exemple par l'utilisation de bons ou de rabais cumulatifs).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 2 - Favoriser une alimentation basée sur des produits locaux et diminuant la consommation de viande

Objectif 3 - Encourager l'autoproduction de nourriture / la production locale de nourriture

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
------------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------

Sensibiliser et informer (Web, journal local) sur les modes alimentaires peu énergivores et favorisant la santé: limiter les plats précuisinés, la consommation de la viande et promouvoir la consommation des légumes et fruits (de provenance locale). Mettre en place des Jardins potagers collectifs dans les éco- quartiers, dans les projets d'habitat collectif (ou dans les écoles).

<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Objectif 4 - Encourager le recyclage, l'achat de produits de seconde main, la réparation des objets

Objectif 5 – Sensibiliser la population par des évènements

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir X	Mesure à retenir ✓	Mesure prioritaire ☑	Sans avis ...
Créer des festivals ou des événements accessibles à la population permettant de parler des thématiques liées au climat de manière ludique et participative.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sensibiliser les entreprises à l'importance de la diminution des déchets, limiter les emballages dans les commerces.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Sensibiliser (démarche « zéro déchets », par exemple) au sein des événements préexistants (culturels, sportifs p.ex.). Développer les marchés de seconde main, favoriser les échanges de biens entre les habitants dans les quartiers (boîtes d'échange), mutualiser l'usage d'équipements et outillage dans le voisinage.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Volet 6/6 - Coopération et participation

Les objectifs :

- Mettre en place une dynamique citoyenne positive, constructive et conviviale autour du climat
- Former, éduquer, sensibiliser les personnes peu concernées par les questions climatiques, sensibiliser et impliquer davantage les écoliers
- Mettre en place un benchmarking des entreprises (locales) et de leurs performances selon leur engagement pour le climat (concurrence positive)
- Assurer un suivi des mesures en faveur du climat, en rendre compte auprès de la population

Souhaitez-vous vous exprimer sur ce volet du plan climat ?

- Oui
- Non

Quelles sont les mesures concrètes à privilégier ?

	Mesure à ne pas retenir	Mesure à retenir	Mesure prioritaire	Sans avis
Mettre à disposition des ambassadeurs – médiateurs formés afin de soutenir les projets provenant des habitants, des associations et des écoles, tout en coordonnant une vision transversale.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Créer un comité consultatif pour le suivi du Plan climat (dans le prolongement des ateliers) et doter la Ville d'un délégué ou chargé de mission au climat avec des ressources financières et une mission transversale.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires à formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Les objectifs :

- Co-cr er et am nager des centralit s et espaces publics de quartier pour redonner vie aux espaces d laiss s, permettre la reconqu te du v g tal sur le min ral urbain et offrir des lieux de rencontre et de convivialit .
- Promouvoir le d veloppement d'activit s physiques et saines en lien avec l'espace public rendu attractif

Quelles sont les mesures concr tes   privil gier ?

	Mesure � ne pas retenir	Mesure � retenir	Mesure prioritaire	Sans avis
	X	✓	☑	...
Favoriser la cr�ation, par les habitants, d'espaces publics rev�g�taliss�s (mini-jardins, parcs de poche), qui deviendront de nouveaux lieux de rencontre.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Am�nager des lieux interg�n�rationnels (parcs et places de jeux).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Proposer des espaces publics attractifs pour les seniors les incitant � sortir et marcher en ville (avec bancs, espaces ombrag�s, signal�tique).	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Avez-vous des commentaires   formuler sur cet objectif ou ces mesures ? Voyez-vous d'autres mesures pour cet objectif ?

Vous  tes arriv -e   la fin ! Merci d'enregistrer votre questionnaire !